

**Soutien aux activités culturelles**

L'importance des activités culturelles déployées dans notre canton reflète le dynamisme qui caractérise la vie sociale de toute une région. Elles sont autant facteur d'épanouissement individuel que vecteur de cohésion sociale.

La plupart des projets qui leur sont liés ne sauraient voir le jour sans un soutien financier important, qu'il soit d'ordre public ou privé.

Lors d'un communiqué de presse paru début avril 2009, le gouvernement informe qu'il a accordé son soutien financier pour un montant global de plus de fr. 376'000,- à dix-neuf institutions pour leurs activités déployées durant le premier semestre de l'année.

Le gouvernement peut-il nous informer plus précisément sur la manière dont il soutient les diverses activités culturelles en répondant aux questions suivantes :

- **A qui peuvent s'adresser les différentes subventions accordées par l'Etat ?**
- **Quels sont les critères d'attribution ?**
- **S'agit-il de soutiens réguliers ou ponctuels ?**
- **Quelle est la proportion des demandes qui peuvent être satisfaites ?**

D'avance, nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 27 mai 2009

groupe PDC-JDC :  
Anne Roy-Fridez